En préambule : Crise et Opportunités…

La société est en recherche de nouveaux repères de cohésion pour mieux vivre ensemble, L’entreprise est mobilisée pour trouver les moyens d’assurer sa pérennité à long terme, dans un environnement toujours incertain.

Chaque entrepreneur utilise la frustration créatrice de la conjoncture actuelle pour trouver les innovations qui permettront à son organisation de se développer ;

Car telle est et reste la finalité de l’entreprise : générer du profit pour croître à long terme.

Parmi d’autres tendances de fond à intégrer dans les stratégies d’adaptation et de développement – comme le vieillissement de nos populations et l’émergence de nouvelles puissances - la demande pour une croissance plus durable s’impose à la fois comme contrainte et opportunité.

Aucun acteur économique ne peut refuser les obligations légales nouvelles en termes de R.S.E. qui s’imposeront à court terme aux entreprises, selon les plafonds et critères définis par le décret d’avril 2012.

La réduction des marges de manœuvre du politique reporte également une certaine pression sur la responsabilité sociale et sociétale des entreprises qu’il serait très difficile et sans nul doute nuisible de rejeter.

Aller au contraire dans le sens de ces évolutions doit profiter aux entreprises : « Entreprise durable, Entreprise rentable » c’est le concept développé par Jeremy Rifkin et adopté par l’Union Européenne pour trouver les clés d’une Troisième Révolution Industrielle. Il s’agit donc là encore d’aller dans le sens de l’histoire et de prendre en compte ces critères d’évolution économiques et sociétaux.

Quelle responsabilité plus importante que de contribuer à la création d’emplois et à l’employabilité des personnes dans les territoires où sont implantées les entreprises ?

Tout en conciliant la recherche de profitabilité et d’un développement durable vis-à-vis de l’environnement ?

La France a perdu 42.000 emplois au 3e trimestre 2012 et les perspectives de croissance pour les deux prochaines années pèseront défavorablement sur les espoirs d’un renversement de la tendance.

Les entreprises sont mobilisées pour maintenir leur activité, réduire leurs coûts tout en conservant un potentiel suffisant d’innovation pour assurer leur future croissance. En parallèle, elles sont conscientes que la bonne santé de leurs partenaires PME est indispensable à leur propre activité.

Le discours sur le Mittlestand est désormais une évidence et sa mise en œuvre une ardente obligation pour les pouvoirs publics, qui vont inciter fortement les grandes entreprises à agir dans ce sens.

La création de liens plus forts et plus nombreux entre les grandes entreprises et les PME participe à la fois à la stratégie RSE des grands acteurs économiques et au renforcement de leur écosystème, vital pour leur propre activité.

Ces liens renforcés sont source d’innovations et de créativité, de mobilisation interne et externe autour de tous les acteurs économiques dans les territoires.

Entreprises&Solidarité propose le moyen de créer ces liens de solidarité et d’innovations partagées avec les PME, dans la perspective et selon les principes d’une prospérité plus durable et qui fasse sens pour la société dans son ensemble.

Le Modèle et ses Valeurs

« quand les valeurs comptent autant que la valeur »

Le fonds de dotation Entreprises & Solidarité est agréé, dans le cadre du mécénat d’entreprise, à verser des aides financières directes aux TPE et PME.

L’Etat participe à hauteur de 60% à l’aide aux PME, dans un modèle de co-construction efficace avec les entreprises. Entreprises & Solidarité a décidé de financer le développement des PME œuvrant à une économie plus solidaire et durable.

L’objectif final est la création d’emplois en France. Nous sommes persuadés que la performance sociale et sociétale va s’imposer comme l’une des conditions de la performance économique à long terme : pressions légales, pression de l’opinion publique et des agences de notation, sources d’innovation et de créativité, motivation des équipes, relations de confiance avec les fournisseurs… tous ces facteurs poussent ent à intégrer le développement durable dans les stratégies de croissance et de pérennité des entreprises.

Les Missions

Les aides apportées par le fonds de dotation doivent financer des projets d’investissement définis comme amortissables –corporels ou incorporels- ou les coûts des emplois créés par l’investissement.

Certaines prestations de conseil ou frais de participation à des foires et salons peuvent également être financés.

Les aides accordées peuvent prendre la forme de subventions, prêts de toute nature, garanties, obligations non convertibles, ou aides financières à des prestations d’accompagnement ou de conseil. Les aides doivent être compatibles avec le Règlement européen concernant les aides d’état aux entreprises.

Les seuils maximum des aides sont fixés, par entreprise et par projet, à :

* 7,5 millions € pour les projets d’investissements ;
* 2 millions € pour les prestations de conseil.

Le montant maximum de l’aide ne peut dépasser 10% ou 20% , selon la taille de la PME, du coût total du projet d’investissement.

Les PME bénéficiaires

La dénomination « PME » est entendue au sens de la législation européenne :

* Toute entité exerçant une activité économique régulière, y compris les associations ;
* De moins de 250 salariés et réalisant moins de 50 millions € de chiffre d’affaires annuel.

Tous les secteurs d’activité sont éligibles aux aides du fonds de dotation et sur l’ensemble du territoire national.

La notation

Entreprises & Solidarité a décidé de financer le développement des PME œuvrant à une économie plus solidaire et durable.

Les projets aidés seront passés au crible de critères E.S.G. reconnus :

* Critères environnementaux : impact de l’activité sur l’environnement.

Les activités de l’entreprise peuvent être centrées sur le développement de nouvelles énergies, la recherche d’économies d’énergie, le recyclage, la prévention des risques, ou y contribuer ;

* Critères sociaux et sociétaux : impact sur les parties prenantes du point de vue de la diversité, l’employabilité de personnes en difficulté, du handicap, création d’emplois dans les territoires sensibles ou désindustrialisés, maintien de savoir-faire.

Les critères de gouvernance (gestion, direction, contrôle de l’entreprise) seront également pris en compte.

Nous avons établi une liste de critères ESG pertinents pour les TPE et PME de tous secteurs d’activité et une grille d’analyse de ces critères.

En parallèle, la PME, son projet et son dirigeant sont évalués selon des critères classiques de viabilité économique et financière.

La notation financière est évaluée séparément.

La décision d’aide est fondée sur cette double notation et débattue par le Conseil d’Administration.

Au-delà d’un certain montant d’aide, le Comité d’Ethique est consulté.

Les Mécènes

Motivations

Entreprises & Solidarité propose aux mécènes un outil juridique innovant, créateur de liens entre les entreprises ;

Innovant car il s’agit du seul fonds de dotation agréé par Bercy à verser des aides financières directes aux entreprises.

Jusqu’à présent seuls les organismes à but non lucratifs, ou reconnus comme servant l’intérêt général, pouvaient recevoir des aides financières des fonds de dotation.

Les mécènes peuvent déduire de l’IS 60% des dons, dans la limite de 0,5% du chiffre d’affaire.

Créateur de liens actifs entre les entreprises car en aidant les PME se développer, les entreprises-mécènes sont à la source des innovations porteuses de la croissance de demain et de leur propre développement.

Les modèles hybrides de développement sont favorables à l’ensemble de l’écosystème.

Les mécènes valorisent leur image en renforçant l’impact direct de leur action de mécénat et renforce leur stratégie R.S.E. Les activités d’Entreprises & Solidarité figureront dans le rapport RSE des mécènes, soulignant leur engagement dans les actions réalisées, leur contribution aux résultats et aux succès.

Ce mécénat permet également d’impliquer les salariés de l’entreprise-mécène autour de valeurs partagées et attractives.

Les garanties apportées par Entreprises & Solidarité

Entreprises & Solidarité agit comme filtre et accélérateur des actions des mécènes, garantissant les fondamentaux :

* Respect des législations françaises et européennes concernant le mécénat et les aides aux entreprises ;
* Sourcing et Analyse professionnelle des projets , en adéquation avec les valeurs des mécènes ;
* Définition des résultats attendus et des échéances de réalisation ;
* Une gouvernance adaptée et transparente ;
* Production de reporting pertinents pour la bonne information et la communication des mécènes.

Les mécènes bénéficient d’un service à haute valeur ajoutée, répondant aux mêmes critères de transparence et de fiabilité que ceux demandés aux PME.

Le Fonctionnement et la Gouvernance

Le Cercle des mécènes fondateurs sera composé des premières entreprises-mécènes d’Entreprises & Solidarité.

Les mécènes pourront être invités à participer aux organes de gouvernance : Conseil d’Administration ou Comité Consultatif d’Investissement.

Chaque mécénat fait l’objet d’une Convention, d’un suivi et d’un bilan.

Le Conseil d’Administration est actuellement composé de quatre membres, afin de satisfaire aux exigences légales ; il a vocation à évoluer pour accueillir les représentants des entreprises-mécènes.

Le Comité d’Ethique est actuellement composé de quatre membres : Virginie Calmels présidente d’Endemol, Jacques Attali président de Planet Finance, Erik Orsenna économiste et membre de l’Académie française, Robert Lion président d’Agrisud et ancien directeur général de la Caisse des Dépôts.

Le Comité d’Ethique reste ouvert à des personnalités indépendantes, engagées dans le soutien aux PME et à l’économie durable et solidaire.

En accord avec l’objet social du fonds de dotation et dans le cadre des contraintes législatives et règlementaires, les entreprises- mécène peuvent orienter les actions souhaitées vers un secteur d’activité, un territoire, une population, un type de projets.

Ainsi le mécénat pratiqué éclaire et enrichit l’identité du mécène, en fonction de son histoire, de son rôle dans la société. Il renforce l’ancrage du mécène dans son environnement ou son territoire.

L’entreprise-mécène peut agir seule ou en tant que partenaire d’un groupe d’entreprises partageant les mêmes valeurs et les mêmes orientations de mécénat.

Par exemple une fédération professionnelle peut agir en faveur des PME de son écosystème, un groupe de mécènes en faveur d’un territoire régional.

Montant des donations

Il n’y a pas de « tickets » minimum ou maximum pour participer aux actions du fonds de dotation.

Le fonds sera opérationnel quand un montant minimum de dotation sera atteint, destiné à assurer la pérennité du fonctionnement pendant une année et la mise en œuvre des premières actions.

Outre ses propres frais de fonctionnement, Entreprises & Solidarité supportera des frais de gestion en rapport avec les coûts réels pour les prestations de sourcing, analyse des PME, suivi juridique des actions, communication et reporting aux mécènes.

Un certain nombre de PME potentiellement bénéficiaires est d’ores-et-déjà à l’étude.

|  |  |
| --- | --- |
| Christine MULOT-SARKOZYDirecteur Exécutif |  |
| **Entreprises & Solidarité**8, rue des Graviers92200 Neuilly-sur-SeineTél. : 01.46.88.06.94Fax : 01.46.88.03.26 | **Logo outlook.BMP** |
| c.mulot-sarkozy@entreprises-solidarite.org[**www.entreprises-solidarite.org**](http://www.entreprises-solidarite.org/) |  |